

NEXTEDIA
Société Anonyme
Siège Social : 16, rue du Dôme – 92100 Boulogne-Billancourt
429 699 770 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi et aux statuts, en vue notamment (i) d'approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 de la société NEXTEDIA (la « **Société** »), (ii) d'en affecter le résultat (iii) d'approuver les comptes consolidés établis par la Société pour son compte et celui de ses filiales (le « **Groupe** » ou le « **Groupe NEXTEDIA** ») au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il vous sera, par ailleurs, donné lecture des rapports dans lesquels votre Commissaire aux Comptes relate les conditions d'exercice de sa mission et fait état des conclusions auxquelles l'ont amené les divers contrôles et vérifications effectués par ses soins dans le cadre du mandat que vous lui avez confié.

Nous vous précisons que le présent rapport, les rapports sur les comptes annuels et spécial du Commissaire aux Comptes ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe des comptes sociaux et de comptes consolidés et, de façon générale, l'ensemble des documents sur lesquels porte le droit de communication des actionnaires, ont été tenus à votre disposition dans les conditions de forme et de délais prévues par la réglementation en vigueur et les statuts de la Société. Nous vous précisons également que la Société a établi des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 de manière volontaire.

Enfin, nous vous précisons qu'aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivies les années précédentes.

I. Situation et activités du Groupe au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 – Événements importants survenus en 2016 – Résultats de ces activités – Progrès réalisés et difficultés rencontrées

1. Activités du Groupe et évènements importants survenus en 2016

1.1 Activités de la Société

NEXTEDIA est une société de conseil et service en transformation digitale.

La société accompagne ses clients sur les enjeux fondamentaux du Digital Marketing au service de leur business et de leur performance. NEXTEDIA apporte à ses clients une expertise de conseil doublée d'une capacité de mise en œuvre opérationnelle à travers 3 métiers : Digital Marketing, Digital Interactive et Digital Transformation.

NEXTEDIA opère sur des marchés dynamiques, tirés par la montée en puissance du digital, où les besoins des entreprises sont croissants et à forte composante technologique.

NEXTEDIA se développe sur ces marchés avec une organisation efficace et par l'élargissement de son offre à des prestations de conseil, de mise en œuvre opérationnelle et d'assistance autour des principales solutions Digital Marketing leaders.

C'est à la fois une évolution stratégique pour NEXTEDIA qui prend ainsi position sur des contrats d'envergure et, une offre créatrice de valeur pour ses clients en vue d'optimiser le retour sur investissement de ces solutions.

NEXTEDIA est aujourd'hui Business Partner sur les solutions Digital Marketing d'Adobe, d'IBM, Google et d'autres leaders majeurs sur ce marché.

1.2 Activités du Groupe

En 2016, NEXTEDIA a continué sa stratégie d'intégration et de croissance à travers l'acquisition de trois sociétés, devenues filiales à 100% :

- EXPERTISE SOURCING INNOVATION,
- YUSEO
- NOVACTIVE

1.3 Événements importants survenus en 2016

Augmentations de capital

Approuvée au cours de l'Assemblée Générale du 19 février 2016, une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription a été réalisée en février 2016. 3.967.782 actions nouvelles ont été émises au prix unitaire de 0,50€.

Dans le cadre de l'acquisition de ESI (cf. infra), le paiement d'une partie du prix de base a été fait en actions de la société Nextedia, par le biais d'une augmentation de capital réservée qui a vu l'émission au bénéfice des cédants de 163.934 actions au prix unitaire de 0,61€.

Dans le cadre de l'acquisition de Novactive (cf. infra), le paiement d'une partie du prix de base a été fait en actions de la société Nextedia, par le biais d'une augmentation de capital réservée qui a vu l'émission au bénéfice des cédants de 469.527 actions au prix unitaire de 0,62€.

Une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription a été réalisée en novembre 2016. 1.008.662 actions nouvelles ont été émises au prix unitaire de 1,00€.

Acquisition de la société YUSEO

Nextedia avait signé le 22 décembre 2015 un protocole d'achat de 100% des actions composant le capital social de la société Yuseo. Le transfert de propriété a eu lieu le 7 mars 2016.

Yuseo est une société de conseil et services spécialisée dans l'expérience utilisateur et l'analyse comportementale en ligne.

Acquisition de la société EXPERTISE SOURCING INNOVATION

Nextedia a signé le 18 mars 2016 un protocole d'achat de 100% des actions composant le capital social de la société EXPERTISE SOURCING INNOVATION.

EXPERTISE SOURCING INNOVATION est une société de conseil spécialisée dans l'accompagnement à la transformation digitale.

Acquisition de la société NOVACTIVE

Nextedia a signé le 28 juin 2016 un protocole d'achat de 100% des actions composant le capital social de la société NOVACTIVE.

NOVACTIVE est une société spécialisée dans la mise en œuvre d'applications digitales Web & Mobile.

2. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et des sociétés du Groupe

1.1 Résultats des sociétés du Groupe (comptes consolidés)

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2016, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 8 937 412€ contre un chiffre d'affaires 4 450 177€ au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 100%.

Cette hausse est en partie imputable à l'apport du chiffre d'affaires des sociétés acquises.

En complément de cette croissance externe, la stratégie commerciale orientée ouverture de grands comptes a permis de soutenir la croissance organique du groupe.

Le résultat d'exploitation consolidé s'élève à 989 658 € contre 55 270 € au titre de l'exercice précédent.

Le groupe a bénéficié de l'apport des résultats des sociétés acquises, tout en retrouvant un niveau de rentabilité sur son périmètre historique.

Le résultat net part du Groupe ressort à 490 414€ au 31 décembre 2016, contre (1 687 894) € au 31 décembre 2015.

Il intègre un résultat financier de (108 420) € principalement généré par les intérêts de l'emprunt Jyske Bank de la filiale Come & Stay Facility service A/S.

Il est également composé par un résultat exceptionnel de (351 712) € principalement lié à la provision d'éventuelles pénalités à payer dans le cadre du contrôle fiscal de la société Nextedia, ainsi que des régularisations de charges sociales et taxes sur les différentes entités.

La position nette de trésorerie à l'ouverture (après déduction des concours bancaires courants et des dettes à long terme) s'établissait à (1 329 327) € lorsque la position à la clôture s'établit à (1 562 140) €.

Les Capitaux Propres (part du Groupe) s'élèvent à 930 186€.

1.2 Résultats de la Société (comptes sociaux)

En 2016, le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 3 617 521 € en baisse de 12% par rapport aux 4.070.950 € de l'année précédente.

Cette baisse est essentiellement imputable à la rationalisation du portefeuille clients.

La stratégie commerciale en 2016 a été de recentrer les priorités sur le développement et la conquête des grands comptes.

Le résultat d'exploitation pour l'exercice 2016 s'élève à 403 797€ contre (269 791) € pour l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par la rationalisation de la masse salariale et des coûts de structure.

L'exercice clos le 31 décembre 2016 fait ressortir un résultat net comptable positif de 58 641 € contre une perte de (2 143 349) € en 2015.

La position nette de trésorerie à l'ouverture (après déduction des concours bancaires courants) s'établissait à (212 707) € lorsque la position nette de trésorerie à la clôture s'établit à 261 241€.

La Société a eu recours en 2016 à du financement factor.

3. Difficultés rencontrées

La principale difficulté rencontrée par NEXTEDIA en 2016 a été le poids et le coût financier des charges exceptionnelles liées aux anciennes activités et équipes ex Come & Stay.

II. Tableau des Filiales et participations

Sociétés du périmètre de consolidation	Méthode de consolidation	31/12/2016		31/12/2015	
		Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
NEXTEDIA n° SIRET 429 699 770 00062 16 rue du Dôme 92100 Boulogne	Intégration Globale	100%	100%	100%	100%
22BIS MEDIA n° SIRET 799 089 586 00017 16 rue du Dôme 92100 Boulogne	Intégration Globale	100%	100%	100%	100%
YUSEO n° SIRET 434 045 084 00077 16 rue du Dôme 92100 Boulogne	Intégration Globale	100%	100%	0%	0%
EXPERTISE SOURCING INNOVATION n° SIRET 530 262 435 00023 16 rue du Dôme 92100 Boulogne	Intégration Globale	100%	100%	0%	0%
NOVACTIVE n° SIRET 408 999 233 00070 42 rue de Paradis 75010 Paris	Intégration Globale	100%	100%	0%	0%
NOVACTIVE INC Société étrangère Etats-Unis	Intégration Globale	100%	100%	0%	0%
COME & STAY DKH A/S Société étrangère Danemark	Intégration Globale	100%	100%	100%	100%
COME & STAY FACILITY SERVICE A/S Société étrangère Danemark	Intégration Globale	100%	100%	100%	100%
COME & STAY SP. Z.O.O. Société étrangère Pologne	Intégration Globale	100%	100%	100%	100%
COME & STAY SP. SPAIN SL Société étrangère Espagne	Intégration Globale	100%	100%	100%	100%

III. Développement, évolution prévisible et perspectives d'avenir

Sur le périmètre historique, le travail, initié en 2015 et poursuivi en 2016 de réduction des coûts d'exploitation, de finalisation de la réorganisation interne et de repositionnement des offres permettent à NEXTEDIA de démarrer 2017 sur une dynamique de croissance rentable avec de belles perspectives de développement commercial.

L'intégration réussie des sociétés acquise en 2016 va permettre en 2017 à NEXTEDIA d'accélérer son positionnement et son référencement auprès de grands comptes clients, avec une offre de services élargie.

IV. Résultats et Affectation

La Société enregistre pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 un bénéfice comptable de 58 641€.

Nous vous proposons d'affecter le montant de ce résultat net au poste « Report à nouveau », qui passerait ainsi de (11 371 075) € à (11 312 434) €.

V. Distribution de dividendes

Conformément à la loi, nous vous indiquons qu'il n'y a eu aucun dividende mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

VI. Dépenses et charges visées à l'article 39- alinéa 2 et 4 du Code Général des Impôts

Conformément à l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demandons de prendre acte qu'au cours de cet exercice il n'a pas été engagé de dépenses et charges non déductibles fiscalement telles que visées à l'article 39 alinéa 4 du Code Général des Impôts.

VII. Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent rapport est établi

Thibault POUTREL a démissionné de son poste d'administrateur de NEXTEDIA en date du 29 janvier 2017. Le Conseil d'Administration en a pris acte et a décidé de coopter la société Alderville Holding, dont le représentant permanent est M. David DOMINGUES.

Cette cooptation devra être ratifiée par la prochaine Assemblée Générale.

VIII. Activités en matière de recherche et de développement

La Société a réalisé des travaux de recherche et de développement en matière de :

- Méthodologie de test dans un contexte de développement d'application connectée
- Amélioration de la connaissance des audiences de sites pour accroître la performance des campagnes publicitaires (DMP)
- Attribution marketing à des fins de mesure de la rentabilité des campagnes marketing.

Ces travaux ont permis à la société de solliciter du crédit impôt recherche au titre de l'exercice 2016.

IX. Description des principaux risques auxquels la Société est confrontée ainsi que de l'utilisation des instruments financiers à terme par la Société

Les principaux risques auxquels la Société est confrontée sont les suivants :

- Risques liés à l'environnement concurrentiel :

Apparition de nouveaux concurrents ou renforcement des concurrents existants sur le cœur de l'offre de NEXTEDIA. La Société s'est dotée des moyens de maintenir la qualité de son offre, de son avance technologique et créative grâce à une équipe formée des meilleurs talents du marché, une innovation constante et renouvelée, et une structure extrêmement agile.

- Risques liés aux fournisseurs et aux clients :

Perte de fournisseurs, afin de pallier ce risque la Société a mis en place des partenariats stratégiques avec ses fournisseurs clef (Adobe, IBM, Marin Software).

Risque de trop grande dépendance, la Société a su élargir et cibler au plus proche du besoin des clients son vivier de fournisseurs.

Risque d'impayés clients, la Société travaille essentiellement avec de grands comptes, de plus elle s'est dotée d'une réelle politique de crédit management.

Risques liés à l'internet et à l'envoi de messages via mobile ou email, la Société maintient une veille renforcée qui lui permet d'anticiper les évolutions des technologies et de s'y adapter rapidement en acquérant ou développant les outils les plus à la pointe des nouveautés. La Société s'est organisée de façon agile.

- Risques juridiques :

Liés aux modifications des principales lois relatives au traitement des données à caractère personnel.

L'Europe dispose toutefois d'un cadre juridique commun basé (i) sur la directive européenne du 24 octobre 1995 établissant les nouvelles bases d'un droit spécifique à Internet et (ii) sur les lois régissant le traitement des données personnelles.

NEXTEDIA par sa connaissance et son adaptation à des contraintes a acquis la capacité de s'y conformer et de s'y adapter en permanence.

- Risques financiers :

Ces risques liés à l'internationalisation sont principalement des risques de change. Ceux-ci sont limités du fait de la faible exposition en termes de volume et de localisation (Europe, Pologne, Danemark).

X. Mesures relatives aux Administrateurs

Nous vous demandons de bien vouloir donner aux Administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice social clos le 31 décembre 2016.

Aucun jeton de présence n'a été alloué au titre de l'exercice 2016.

XI. Rapports du Commissaire aux Comptes – Conventions réglementées

Notre Commissaire aux Comptes vous présentera ses rapports sur les comptes et le bilan ainsi que sur l'ensemble des opérations de l'exercice et plus précisément sur celles visées aux Articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, que nous soumettons à votre approbation.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver, conformément à l'article L. 225-41 du Code de Commerce, les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice telles que listées dans le rapport des Commissaires aux Comptes susvisé.

XII. Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France ou prises du contrôle de telles sociétés

NEXTEDIA a acquis en 2016 les sociétés YUSEO, EXPERTISE SOURCING INNOVATION et NOVACTIVE (cf. § 1.3).

XIII. Mandataires sociaux

La Société est dirigée par un Conseil d'Administration et des mandataires sociaux dont l'identité est indiquée ci-après, avec mention des mandats ou fonctions exercées dans la Société ou d'autres sociétés durant l'exercice écoulé :

NOM ET PRENOM OU DENOMINATION SOCIALE DES MEMBRES	DATE DE NOMINATION	DUREE ET DATE D'ECHEANCE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE EXERCEE DANS LA SOCIETE	FONCTION PRINCIPALE EXERCEE EN DEHORS DE LA SOCIETE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DANS TOUTE SOCIETE
François THEAUDIN	26/03/2014	6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2016	Directeur Général	Président du directoire Administrateur unique Administrateur et Directeur Général Administrateur et Directeur Général Gérant Administrateur	Come & Stay Zoo Come & Stay Spain SL Come & Stay DKH A/S Come & Stay Gmbh Arelio SARL Sporever
Pascal CHEVALIER	21/11/2011	6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2016	Président	Président Directeur Général Président Directeur Général Gérant Président et Directeur Général	CPI SA (holding investissement) Sporever CTB Immobilier Reworld Media

Jean Daniel CAMUS	28/06/2012	6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2016	Administrateur	Non applicable	Non applicable
Marc NEGRONI	10/06/2014	6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2020	Administrateur	Gérant	NMCI
Alderville Holding	30/01/2017	6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2018	Administrateur	Administrateur Gérant Gérant Président Administrateur Président	Ingenico SA Diamond Minds Investment SARL Access Consulting SARL Beaubourg Capital SAS Lokad SAS Alderville holding SPRL

XIV. Contrôle externe

Le mandat du commissaire aux comptes titulaire (Groupe Y) a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Monsieur Arnaud MOYON a été renouvelé en tant que Commissaire aux Comptes suppléant jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

XV. Capital social

Au 31 décembre 2016 et à la connaissance de la Société, le capital social de la Société est détenu comme suit :

Nombre de titres en circulation : 12 103 951

Dont nombre de titres inscrit au nominatif : 4 610 865

Nombre de titres

Plus de 25%

Néant

Plus de 20%

Néant

Plus de 15%

DLB Investissement: 1.312.603 titres soit 10,8%

Plus de 10%

Néant

Plus de 5%

ALDERVILLE Holding : 711.257 titres soit 5,8%

MONTJOIE Investments : 763.636 titres soit 6,3%

Nombre de droits de vote

Plus de 25%

Néant

Plus de 20%

DLB Investissement: 2.061.277 droits soit 16,1%

Plus de 15%

Néant

Plus de 10%

Néant

Plus de 5%

ALDERVILLE Holding : 940.696 droits soit 7,3%

MONTJOIE Investments : 763.636 titres soit 5,9%

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire ne détient plus de 25% des actions ou des droits de vote de la Société au 31 décembre 2016.

XVI. Situation boursière au 31 décembre 2016

Nombre de titre en circulation : 12.103.951

Volume total d'échange de titres sur l'année : 27.135.328 titres

Volume moyen journalier d'échange de titres : 11.210 titres

Cours le plus haut sur la période : 1,40€ (le 7 octobre 2016)

Cours le plus bas sur la période : 0,49€ (le 24 juin 2016)

XVII. Actionnariat salarié

Au 31 décembre 2016, aucun salarié n'était inscrit au nominatif pur.

Conformément à l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce, les actions détenues par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-1820 du Code de commerce représentant moins de 3% du capital social de la Société.

XVIII. Opérations réalisées par les dirigeants

Les opérations réalisées en 2016 par les dirigeants sont les suivantes :

François Théaudin, Directeur Général :

Cession le 2 juin 2016 de 2.140 actions au prix unitaire moyen de 0,65€

Cession le 7 octobre 2016 de 107.860 actions au prix unitaire moyen de 1,146€

XIX. Information relative à l'échéance des dettes fournisseurs

En application de la loi, nous vous présentons la décomposition du solde des dettes fournisseurs de la Société à la date du 31 décembre 2016 et par date d'échéance, solde dont le montant s'élève à 1 294 660 €. A noter que le montant des dettes fournisseurs dont les factures sont non parvenues s'élève à 238 211€ (échéance à plus de 2 mois).

La décomposition du solde des dettes fournisseurs est la suivante :

	Solde comptable au 31 décembre	Dettes Échues	Non échues	Dettes échues à moins de 2 mois	Dettes échues à plus de 2 mois
Exercice 2016	1 294 660	1 252 448	42 212	149 181	1 103 267
Exercice 2015	1.328.453	1.200.519	127.934	276.737	923.782

Ainsi, les fournisseurs de frais généraux et les fournisseurs de bases de données incluses dans les programmes mutualisés de la Société (ou partenaires) sont réglés à 60 jours date de facture.

XX. Rachat d'actions conformément aux dispositions des Articles L. 225-206 II, L. 225-208 et L.225-209 du Code de commerce

Le nombre d'actions détenues par la Société au 31 décembre 2016 est de 1.789 actions, et donc inchangé par rapport au 31 décembre 2015.

Nous vous remercions de bien vouloir approuver les rapports présentés par notre Commissaire aux Comptes ainsi que les résolutions qui vous seront proposées au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire.

XXI. Commissaires aux Comptes

Lors de l'Assemblée Générale de la Société de 2012, Groupe Y et M. Arnaud MOYON ont été désignées respectivement en qualité de commissaires aux comptes titulaires et suppléants de la Société pour une durée de six exercices. Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

- Rémunérations perçues par les Commissaires aux Comptes

Au niveau de l'ensemble du Groupe, les honoraires perçus par les Commissaires aux Comptes au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à 36 050 € euros (contre 37.163 euros en 2015).

Paris, le 4 avril 2017

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Annexe 1

Résultats NEXTEDIA SA sur les 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Durée de l'exercice	12 mois				
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	1 210 395	649 413	501 896	414 396	414 396
b) Nombre d'actions émises	12 103 951	6 494 137	5 018 964	4 143 964	4 143 964
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	3 617 521	4 070 950	5 921 255	9 803 256	8 014 851
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	(95 988)	(1 940 364)	154 776	(5 177 185)	(1 736 725)
c) Impôt sur les bénéfices	(71 779)	0	0	(112 000)	(283 738)
d) Dotation amortissements et provisions	82 850	202 985	122 779	885 416	1 953 665
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	58 641	(2 143 349)	31 997	(5 950 601)	(3.993.853)
f) Montants des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
g) Participation des salariés	0	0	0	0	0
h) Effectif moyen salariés	20	29	39	65	42
i) Masse salariale	1 380 641	1 871 692	2 190 778	3 895 141	2 519 744

Annexe 2

NEXTEDIA - Tableau des délégations de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration au 31 décembre 2016

Délégation de compétence et/ou de pouvoir octroyée par l'Assemblée Générale des Actionnaires				Mise en œuvre par le Conseil d'Administration	
Date	Objet	Plafond	Durée de validité	Date	Montant
AGM du 10 juin 2016 (cinquième résolution)	Autorisation conférée au Conseil d'Administration en vue de procéder au rachat d'actions de la Société conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce	Les rachats sont autorisés dans les conditions suivantes : - prix maximal d'achat par action : 5 euros, hors frais d'acquisition ; - le nombre d'actions acquises par la Société dans le cadre du projet de rachat ne pourra excéder plus de 10% du nombre d'actions composant le capital social à la date de réalisation des rachats. - Le montant global maximum affecté au programme de rachat d'actions s'élève à 2.100.000 euros	Dix-huit (18) mois (soit jusqu'au 10 décembre 2017)	Aucune utilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016	

Délégation de compétence et/ou de pouvoir octroyée par l'Assemblée Générale des Actionnaires				Mise en œuvre par le Conseil d'Administration	
Date	Objet	Plafond	Durée de validité	Date	Montant
AGM du 10 juin 2016 (neuvième résolution)	Autorisation conférée au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'annulation de tout ou partie des actions propres auto-détenues par la Société, dans la limite de 10% du capital social par période de 24 mois, et à réduire le capital social corrélativement, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce	Le nombre maximum d'actions pouvant être annulées par la Société en vertu de la présente autorisation, pendant une période de vingt-quatre (24) mois, est de dix pour-cent (10 %) des actions composant le capital de la Société étant rappelé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale	Vingt-six (26) mois (soit jusqu'au 10 août 2018)	Aucune utilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016	

Délégation de compétence et/ou de pouvoir octroyée par l'Assemblée Générale des Actionnaires				Mise en œuvre par le Conseil d'Administration	
Date	Objet	Plafond	Durée de validité	Date	Montant
AGM du 23 juin 2014 (onzième résolution)	Autorisation conférée au Conseil d'Administration en vue de consentir au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe des options donnant droit à la souscription et/ou à l'achat d'actions de la Société, conformément aux dispositions législatives et réglementaires, dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 à L.225-185 et L.225-129-2 du Code de Commerce.	Les options de souscription d'actions et les options d'achat d'actions consenties en vertu de la présente autorisation ne pourront donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 10 % du nombre des actions composant le capital social de la Société au jour de la décision du Conseil d'Administration ; il est précisé que, pour le calcul de cette limite, il sera tenu compte, conformément aux dispositions légales, de la totalité des options de souscription et des options d'achat émises par la Société, qui ne seront pas caduques ou auxquelles leur bénéficiaire n'aura pas renoncé individuellement, et qui n'auront pas encore été exercées à la date d'attribution Le prix à payer lors de l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions sera fixé conformément à la loi par le Conseil d'Administration le jour où ces options seront consenties ; ce prix sera fixé au moins égal à 80 % de la moyenne des cours de clôture des vingt (20) dernières séances de bourse de l'action de la Société sur le Marché Alternext de NYSE Euronext Paris SA précédant le jour où les options de souscription sont consenties	Trente huit mois (38) mois (soit jusqu'au 23 août 2017)	Aucune utilisation au cours l'exercice clos le 31 décembre 2016	

Délégation de compétence et/ou de pouvoir octroyée par l'Assemblée Générale des Actionnaires				Mise en œuvre par le Conseil d'Administration	
Date	Objet	Plafond	Durée de validité	Date	Montant
AGM du 10 juin 2016 (onzième résolution)	Autorisation conférée au Conseil d'Administration en vue de consentir au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe des actions gratuites de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce	Le nombre total d'actions attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration, s'ajoutera le nombre d'actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des bénéficiaires d'attribution gratuite d'actions au titre des ajustements, liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société, que le Conseil d'Administration aura prévu le cas échéant.	Trente huit mois (38) mois (soit jusqu'au 10 août 2019)	Aucune utilisation au cours l'exercice clos le 31 décembre 2016	

Délégation de compétence et/ou de pouvoir octroyée par l'Assemblée Générale des Actionnaires				Mise en œuvre par le Conseil d'Administration	
Date	Objet	Plafond	Durée de validité	Date	Montant
AGM du 10 juin 2016 (dixième résolution)	Autorisation conférée au Conseil d'Administration en vue de décider d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en application des dispositions des articles L.225-129 à L.225-129-6 et L.228-91 et suivants du Code de Commerce	le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, (y compris via des valeurs mobilières représentatives de titres de créance donnant accès au capital telles que des obligations convertibles) est fixé à 500.000 €, auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles, le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant accès au capital telles que des obligations convertibles susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée ne pourra être supérieur à 2.000.000 €, ou sa contre-valeur en devises étrangères	Vingt-six (26) mois (soit jusqu'au 10 août 2018)	Utilisation de cette délégation par décision du Conseil d'Administration du 20 octobre 2016. L'augmentation de capital a donné lieu à l'émission de 1.008.662 actions nouvelles au prix unitaire de 1,00€.	

Délégation de compétence et/ou de pouvoir octroyée par l'Assemblée Générale des Actionnaires				Mise en œuvre par le Conseil d'Administration	
Date	Objet	Plafond	Durée de validité	Date	Montant
AGM du 10 juin 2016 (sixième résolution)	Autorisation conférée au Conseil d'Administration en vue de décider d'une ou plusieurs augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories définies de personnes conformément aux dispositions de l'article L.225-138 du Code de Commerce	le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, (y compris via des valeurs mobilières représentatives de titres de créance donnant accès au capital telles que des obligations convertibles) est fixé à 500.000 €, auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles, le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant accès au capital telles que des obligations convertibles susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée ne pourra être supérieur à 2.000.000 €, ou sa contre-valeur en devises étrangères Le prix d'émission des actions émises en vertu de cette délégation sera au moins égal à quatre-vingt-dix pour-cent (90 %) de la moyenne des cours de clôture des vingt (20) dernières séances de bourse de l'action de la	Dix huit (18) mois (soit jusqu'au 10 décembre 2017)	Aucune utilisation de cette délégation au cours l'exercice clos le 31 décembre 2016.	

Délégation de compétence et/ou de pouvoir octroyée par l'Assemblée Générale des Actionnaires				Mise en œuvre par le Conseil d'Administration	
Date	Objet	Plafond	Durée de validité	Date	Montant
		Société sur le Marché ALTERNEXT de NYSE Euronext Paris SA précédant la fixation du prix de souscription par le Conseil d'Administration			

Délégation de compétence et/ou de pouvoir octroyée par l'Assemblée Générale des Actionnaires				Mise en œuvre par le Conseil d'Administration	
Date	Objet	Plafond	Durée de validité	Date	Montant
AGM du 10 juin 2016 (huitième résolution)	Autorisation conférée au Conseil d'Administration en vue de décider d'une augmentation du capital social par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'un placement privé, dans les conditions prévues par les dispositions de l'article L.225-136-3° du Code de Commerce et de l'article L. 411-2 II du Code Monétaire et Financier	Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, (y compris via des valeurs mobilières représentatives de titres de créance donnant accès au capital telles que des obligations convertibles) est fixé à 500.000 €, auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ou d'actions gratuites conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles ; ce plafond ne pourra excéder les limites prévues par la réglementation applicable au jour de l'émission (à titre indicatif, au jour de la présente Assemblée Générale, l'émission de titres de capital réalisée par une offre visée à l'article L.411-2 II du Code Monétaire et Financier est limitée à 20% du capital de la Société par an, ledit capital étant apprécié au jour de la décision du Conseil d'Administration d'utilisation de la présente délégation) le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de	Vingt-six (26) mois (soit jusqu'au 10 août 2018)	Utilisation de cette délégation par décision du Conseil d'Administration du 21 juin 2016. L'augmentation de capital a donné lieu à l'émission de 469.436 actions nouvelles au prix unitaire de 0,62€.	

Délégation de compétence et/ou de pouvoir octroyée par l'Assemblée Générale des Actionnaires				Mise en œuvre par le Conseil d'Administration	
Date	Objet	Plafond	Durée de validité	Date	Montant
		<p>titres de créances donnant accès au capital telles que des obligations convertibles susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée ne pourra être supérieur à 2.000.000 €, ou sa contre-valeur en devises étrangères</p> <p>Le prix d'émission des actions sera au moins égal à quatre-vingt-dix pour-cent (90 %) de la moyenne des cours de clôture des vingt (20) dernières séances de bourse de l'action de la Société sur le Marché ALTERNEXT de NYSE Euronext Paris SA précédant la fixation du prix de souscription par le Conseil d'Administration.</p>			